



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

REÇU EN PREFECTURE

Le 29 juin 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

976-200008837-20260605-D20260010810-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 45

de Votants : 47

Dont vote par procuration : 2

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026.00108/2026 du 05/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans l'hémicycle Younoussa BAMANA, après convocation légale en date du 29 mai 2026, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAÏLA**.

Etaient présents : (45)

Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale déléguée), Mme Raya Samira Issihaka ABDILLAH (Conseillère municipale), Mme Anfeline ABDOU AHMED (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (11ème adjoint au Maire), Mme Nazline ALI (Conseillère municipale), M. Willah ALI ABDOU (Conseiller municipal), M. Nassur ANDJILI (Conseiller municipal), Mme Rabia ASSAN (Conseillère municipale), M. Abiliasri DARMI MOUSSA (Conseiller municipal), Mme Fazianti DJOUMOI TSIMPOU (10ème adjointe au Maire), Mme Djasma DJOUNDIY (Conseillère municipale déléguée), Mme Fardat DURAND (8ème adjointe au Maire), M. Nidhoimi FILA (Conseiller municipal délégué), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Yanoura HAMIDA (Conseillère municipale déléguée), M. Ahmada HARIBOU (Conseiller municipal), M. Boinali KAMARDINE (Conseiller municipal), M. Ambidine KAMARI ZAMANI (Conseiller municipal), Mme Inayatye KASSIM (Conseillère municipale déléguée), Mme Nourainya LOUTOUI (2ème adjointe au Maire), Mme Zoulfati MADI (Conseillère municipale), M. Hamidani MAGOMA (1er adjoint au Maire), Mme Moïnécha MCHANGAMA (Conseillère municipale déléguée), M. Soiyinri MHOUDHOIR (Conseiller municipal), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (3ème adjoint au Maire), Mme Said Djanfar MOHAMED (Conseiller municipal délégué), Mme Hafifa MOHAMED (Conseillère municipale), Mme Naima MOUSTADIRANI (Conseillère municipale déléguée), Mme Fhatya MZE MADI (Conseillère municipale), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal délégué), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (7ème adjoint au Maire), Mme Aïchat SAID (12ème adjointe au Maire), M. Yasser SAID (Conseiller municipal délégué), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Nassim SAÏD BOANA (5ème adjoint au Maire), Mme Wardati SITI ATTIBOU (Conseillère municipale déléguée), M. Ahmed SOILIH (Conseiller municipal), M. Mounib SOILIH MOHAMED (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAÏLA (Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI (4ème adjointe au Maire), Mme Rabianti MVOULANA (6ème adjointe au Maire), M. Inaya SAID (Conseillère municipale)

Absents : (2)

M. Anli AHMED ABDALLAH (Conseiller municipal), M. Amirdine HEDJA (Conseiller municipal)

Absents excusés : (0)

Procuration : (2)

M. Oumairi CHEBANI (9ème adjoint au Maire) donne pouvoir à Mme Zoulfati MADI, M. Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Nazline ALI

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Aïchat SAID** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2026.00040/2026 du 22/03/2026 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

OBJET :

**NPNRU Kawéni –
Participation de M.
Hamidani MAGOMA, 1^{er}
adjoint au Maire, à la
journée nationale de
l'ANRU "Ensemble refaire
ville", organisée le 24 juin
2026 à Saint-Denis**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 25/06/2026 que la convocation avait été faite le 29/05/2026.

Le Maire.

Considérant que l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) organise, le mercredi 24 juin 2026, à l'académie Fratellini, 1 rue des Cheminots, 93210 Saint-Denis, une journée nationale intitulée « Ensemble refaire ville » ;

Considérant que cette rencontre nationale réunira les acteurs du renouvellement urbain, les collectivités territoriales, les partenaires institutionnels, les représentants de l'État, ainsi que les nouveaux exécutifs locaux autour des enjeux actuels et futurs de la politique de renouvellement urbain ;

Considérant le rappel de l'ANRU concernant la transformation profonde de 447 quartiers prioritaires de la politique de la ville, visée par NPNRU, en intervenant notamment sur l'habitat, les équipements publics, les espaces publics, la mobilité, le développement économique et la qualité du cadre de vie ;

Considérant que la ville de Mamoudzou est directement concernée par ces enjeux au titre du NPNRU de Kawéni, projet structurant pour la transformation urbaine, sociale, environnementale et économique du territoire communal ;

Considérant que dans ce contexte, la participation de la ville de Mamoudzou à cette journée nationale présente un intérêt stratégique majeur. Elle permettra :

- D'assurer la représentation institutionnelle de la commune auprès de l'ANRU et des partenaires nationaux ;
- De valoriser les enjeux spécifiques du territoire de Mamoudzou et du quartier de Kawéni ;
- D'identifier les orientations nationales à venir en matière de renouvellement urbain ;
- De renforcer le dialogue avec les collectivités engagées dans des démarches similaires ;
- De préparer la Ville aux futures évolutions des dispositifs de financement et d'accompagnement de l'ANRU ;

Considérant qu'en parallèle, M. Hamidani MAGOMA participera à la journée des Assises Nationales du Logement et de la Ville. Cette participation est payante (600 euros TTC) et donne accès aux conférences et replays, à la mise en relation et prise de rendez-vous, à la zone d'exposition et au networking et aux buffets et cocktail de clôture ;

Considérant qu'il a été acté que M. Hamidani MAGOMA, 1^{er} adjoint au Maire, représentera la ville de Mamoudzou lors de ces 2 journées nationales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : d'autoriser la participation de M. Hamidani MAGOMA aux assises du logement et de la Ville du 23 juin et à la journée nationale de l'ANRU du 24 juin 2026.

Article 2 : de prendre en charge les frais afférents à ces missions et les inscrire dans le budget de la Ville.

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 16/06/2026

Le Maire

Abstention (0) :

Contre (0) :